

Renforcement de la connaissance et de la compréhension mutuelles de notre identité et de nos valeurs. Le gouvernement continue à appuyer les échanges culturels et universitaires tels que les consultations culturelles Canada-Mexique qui ont eu lieu à Mexico en 2002 et la visite au Canada en 2002 d'une équipe du ministère mexicaine de l'Éducation pour examiner les pratiques exemplaires canadiennes dans le domaine de l'éducation. Des projets de coopération entre universités canadiennes et mexicaines contribuent à la modernisation de l'éducation grâce à l'élaboration de contenus et à la transmission par des installations de téléenseignement. Dans le cadre du programme des bourses réciproques Canada-Mexique, chacun des deux gouvernements accorde chaque année 15 bourses d'études de troisième cycle dans l'autre pays. De plus, l'accord Canada-Mexique sur la « banque des missions » a permis des échanges de visites d'éminents écrivains et artistes. L'ambassade du Canada à Mexico appuie des centres d'études canadiennes actifs et exécute un programme dynamique de diplomatie ouverte pour promouvoir la culture et les valeurs canadiennes.

Partenariat bilatéral en politique étrangère et en sécurité fondé sur des questions d'intérêt commun. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le Mexique pour mettre en place un partenariat plus stratégique en matière de sécurité mondiale, par exemple en coopérant dans des forums multilatéraux comme l'Organisation des États américains (OEA) et les Nations Unies (ONU). Le Canada et le Mexique, de concert avec le Centre Pearson pour le maintien de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, ont collaboré à un séminaire très fructueux sur le maintien de la paix, tenu à Mexico, en 2002. En 1998, le Canada et le Mexique ont signé un protocole d'entente pour la lutte contre le trafic des narcotiques et la dépendance aux drogues. De plus, un protocole d'entente signé en février 2003 a étendu la coopération Canada-Mexique à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la criminalité organisée.

III POUR UN PROGRAMME ÉLARGI DE COOPÉRATION TRILATÉRALE

Pleine utilisation des mécanismes trilatéraux de l'ALENA. De solides bases pour des relations trilatérales constructives ont été établies dans le cadre de l'ALENA et des ententes parallèles (Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail). Sous la direction des ministres du Commerce, la Commission de l'ALENA supervise l'activité d'une trentaine de groupes de travail et de comités chargés de l'application de différents articles de l'Accord. Les ministres de l'Environnement président la Commission nord-américaine de coopération environnementale, dont les activités consistent à faciliter la mise en œuvre régionale d'accords mondiaux tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à prendre des mesures favorisant la biodiversité comme l'élaboration d'une Initiative nord-américaine pour la conservation des oiseaux et à élaborer un programme conjoint de promotion de la santé des enfants et de l'environnement. Les ministres du Travail tiennent une réunion annuelle et président les travaux de la Commission de coopération dans le domaine du travail, dont le rôle est de favoriser une application efficace de la législation du travail grâce à des programmes annuels d'activités conjointes, de consultation et d'édition de publications sur des sujets tels que